



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 15 septembre 2016 à 20h

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 42 membres
Excusé/es : MM et Mme Sylvain Pécoud, Fabienne Péry-Meylan, Daniel Renaud
M. Edgar Cretegny, Municipal

1. Communications de la Présidente.

La Présidente souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères à cette première séance de la nouvelle législature.

Elle communique le décès de M. Hermann Epple, père de M Eric Epple, conseiller communal, et présente, au nom du Conseil, les condoléances et sympathies à M. Epple. L'assemblée garde une minute de silence en son hommage.

Elle félicite M. David Rochat, conseiller communal, pour la naissance de sa fille, Emilie.

2. PV de la séance d'installation du 9 juin 2016.

Le PV d'installation est accepté à l'unanimité.

3. PV de la séance du 30 juin 2016

Le PV tel que modifié est accepté par 17 oui et 24 abstentions.

4. Préavis n°1/2016 Fixation des délégations de compétences à la Municipalité pour la législature 2016 - 2021. Rapport de la Commission des finances et vote.

Le préavis n° 1/2016 tel qu'amendé est accepté par 35 oui, 2 non et 4 abstentions.

5. Dépôt du préavis N° 2/2016 : Règlement communal relatif à l'utilisation de cameras de vidéosurveillance.

Ont été élus membres de la Commission ad-hoc : MM Jean-Jacques Fasel, Nicolas Beck, Gildo Alves, Reynald Badoud et Sébastien Thuégaz.

6. Dépôt du préavis du bureau du Conseil concernant les indemnités du Conseil communal.

La Commission des finances est nommée.

7. Communications de la Municipalité.

La buvette du stand du tir est réaménagée, elle sera inaugurée le 2 octobre prochain avec une exposition de photos des Vaulis par M. Eric Meylan.

Les intéressés à la location de la buvette sont priés de s'adresser au greffe.

La Municipalité remercie la population, en particulier Le Lien et la Jeunesse pour le soutien et solidarité suite à l'incendie de la Salle des Cymes.

La Municipalité a décidé de garder le nouveau concierge, M. Depraz.

La prochaine édition du Vaulis sera envoyée par courrier aux Vaulis qui en ont fait la demande et par voie électronique aux Vaulis qui ont fourni leur adresse email.

La commune fête 4 jubilés de service cette année : les 25 ans de Barbara Briand, 25 ans de Bernard Pichon, garde forestier, 20 ans de Mme Muriel Pécoud et 10 ans de Barbara Aellen.

8. Divers et propositions individuelles.

O. Hog remercie la Municipalité d'avoir remis le panneau « Attention aux enfants » à son endroit.

Le 2 octobre a lieu aussi le marché de la paroisse à Le Vaud.

Le Vaud, le 15 septembre 2016

Pour le Conseil Communal



Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*